
Séance du 07 mars 2023**Convocation du :** 25/02/2023**Ordre du jour :****Nombre de membres en exercice** : 11**Présents** : 9**Représentés** : 2**Votants** : 11

Compte administratif 2022 et affectation des résultats

Maîtrise d'oeuvre pour Maison Irissou et studio

Demandes de financement DETR 2023

Entretien de la salle multiservices

Assurance statutaire, délégation de gestion prévue au contrat groupe

EP Laval

Questions diverses

L'an deux mille vingt-trois et le sept mars, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGOUROUX

Etaient présents : Jacques VIGOUROUX, Eric BEILLEVAIRE, Quercy GOLSSE, Diana MARION, Ghislain LAMBERMONT, Chantal DEBRUYNE, Nathalie BAGES, Sandy BACIECKO, Jean-Philippe GUITARD

Représentés : Guillaume AUREL par Ghislain LAMBERMONT, Jean HOCHDOERFFER par Jean-Philippe GUITARD

Excusés :**Absents** :**Secrétaire de séance** : Jean-Philippe GUITARD

Approbation du PV de la dernière séance

Il est demandé à l'assemblée l'ajout d'une délibération relative à l'inscription d'une ligne de crédit pour le règlement anticipé (avant vote du budget) des travaux d'isolation phonique du logement sis 3 place de l'église, votés lors de la séance du 30/01/2023; Ajout approuvé à l'unanimité des membres présents.

DE 2023 010 **Vote du compte administratif complet - puycelci**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Eric BEILLEVAIRE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par le maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		129 237.22		327 048.09

Opérations de l'exercice	215 327.04	275 488.22	61 574.32	82 488.64
TOTAUX	215 327.04	404 725.44	61 574.32	409 536.73
Résultat de clôture		189 398.40		347 962.41

2. Considérant les restes à réaliser en investissement de 542 967,72 € en dépenses et de 128 774,14 € en recettes soit un résultat cumulé de : - 414 193,58 € ;
le résultat global d'investissement au 31/12/2022 fait apparaître un déficit de - 66 231,17 €.

3. Décide d'affecter l'excédent d'exploitation cumulé constaté au 31/12/2022 d'un montant de 189 398,40 € de la façon suivante :

66 231.17	au compte 1068 (recette d'investissement)
123 167.23	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

DE 2023 017 Logement 3 place église - Isolation phonique - ligne de crédit budgétaire

Considérant la délibération du 30/01 approuvant le devis de 4149,40 € TTC, pour la réalisation immédiate des travaux avant remise en location ;

Considérant que les restes à réaliser sur l'opération 138 de 2727,05 € sont insuffisants pour le règlement de la facture,

Considérant que le délais de règlement des factures est à 30 jours à réception de celles-ci et que le vote du budget 2023 n'est pas encore à l'ordre du jour,

il est demandé à l'assemblée la possibilité d'ouvrir, avant le vote du budget, une ligne de crédit de 1433 € sur cette opération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants (M. Jacques VIGOUROUX ne prend pas part au vote)

- Approuve l'ouverture d'une ligne de crédit de 1433 € sur l'opération 138, compte 231,
- Précise que ce montant sera inscrit au budget 2023,
- Autorise M. le maire à procéder au mandatement

DE 2023 012 Maîtrise d'oeuvre pour le studio 24 avenue Raymond VII

Parallèlement à la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la maison porte de l'Irissou a été faite celle concernant le studio sis 24 avenue Raymond VII , maîtrise d'œuvre relative au dossier de plans, étude et dépôt du permis.

Sur les propositions des 3 maîtres d'œuvre ayant fait une offre, il est proposé de retenir l'offre de E8architecture pour un montant de 2400,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la proposition sur le choix du Maître d'œuvre, à savoir le cabinet d'architecte E8architecture pour un montant HT de 2400,00 €.,
- autorise M. le maire à signer les documents se rapportant à cette affaire

DE 2023 013 Demandes de financement DETR 2023 - Maison 9 rue Irissou

Il est fait part à l'assemblée qu'en ce qui concerne les travaux prévus sur la Maison porte Irissou pour l'aménagement d'un logement, suite à la concertation avec les maîtres d'oeuvres sollicités, il serait nécessaire

de compléter le financement par le dépôt d'un nouveau dossier au titre de la DETR 2023 pour travaux complémentaires.

Ces travaux concernent notamment (*à compléter*)

- Montant dépenses HT : 70180,00 €
- financement
 - DETR sollicitée (50%) 35 090,00
 - autofinancement 35 090,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le plan de financement
- autorise M le maire a signer tout document relatif à ce dossier

DE 2023 014 Demandes de financement DETR 2023 atelier Relais

Il est rappelé à l'assemblée la délibération du 30/01/2023 approuvant le devis de remplacement des portes de l'atelier relais sis 29 route de Grésigne. Ce dossier pouvant bénéficier d'une aide financière au titre de la DETR 2023, il est proposé d'approuver le plan de financement suivant :

- Montant dépenses HT : 2707,00 €
- financement
 - DETR sollicitée (50%) 1353,50 €
 - autofinancement 1353,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le plan de financement
- autorise M le maire a signer tout document relatif à ce dossier

DE 2023 015 Entretien salle multiservices

Considérant les besoins d'entretien réguliers de la salle multiservices en complément du nettoyage effectué par les utilisateurs, il est présenté à l'assemblée le devis de l'entreprise DOMUS SERVICES domiciliée à PUYCELSI, à savoir :

- remise en état complet de la salle (1ère intervention) : 272,00 €
- nettoyage hebdomadaire : 51,00 €,
- remise en état après une manifestation : 136,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte le devis de la société DOMUS SERVICES,
- donne délégation à M. le maire concernant le choix des fréquences de nettoyage.

DE 2023 016 Assurance statutaire, délégation de gestion prévue au contrat groupe

Il est fait part à l'assemblée de la transmission d'un avenant à la convention de délégation de gestion, dans le cadre du contrat groupe de l'assurance des risques statutaire, modifiant l'article 6 de cette convention, relatif à l'indemnisation des frais de gestion dus au Centre de Gestion par la collectivité.

Le montant des frais de gestion passent de 3,5 à 3,7 % des cotisations dues par la collectivité à l'assureur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, donne délégation M. le maire pour la signature de tout document se rapportant au contrat groupe de l'assurance des risques statutaire en cours dont la gestion est déléguée au Centre de Gestion

DE 2023 017 Logement 3 place église - Isolation phonique - ligne de crédit budgétaire

Considérant la délibération du 30/01 approuvant le devis de 4149,40 € TTC, pour la réalisation immédiate des travaux avant remise en location ;

Considérant que les restes à réaliser sur l'opération 138 de 2727,05 € sont insuffisants pour le règlement de la facture,

Considérant que le délais de règlement des factures est à 30 jours à réception de celles-ci et que le vote du budget 2023 n'est pas encore à l'ordre du jour,

il est demandé à l'assemblée la possibilité d'ouvrir, avant le vote du budget, une ligne de crédit de 1433 € sur cette opération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants (M. Jacques VIGOUROUX ne prend pas part au vote)

- Approuve l'ouverture d'une ligne de crédit de 1433 € sur l'opération 138, compte 231,
- Précise que ce montant sera inscrit au budget 2023,
- Autorise M. le maire à procéder au mandatement

EP laval : décision ajournée

Le président de séance

Le secrétaire de séance